

## **REGLEMENT INTERIEUR BMX CLUB DE LA ROCHE SUR YON - 2025**

**Préambule :** Vous retrouverez la plupart des informations nécessaires sur le site [www.bmx-laroche.fr](http://www.bmx-laroche.fr) (Horaires des entraînements, dates des courses, stages, guides des compétitions, informations utiles aux débutants (organisation, matériel, déroulement des courses), partenaires, infos sur le club...)

### **Présentation :**

Le club de BMX de la Roche sur Yon est une association loi 1901 ayant pour objectif l'initiation, le développement et la préparation à la compétition des pilotes.

Le club se caractérise par l'esprit associatif, le bénévolat et l'entraide entre tous les pilotes et accompagnateurs pour le maintien en état des structures existantes et l'organisation des manifestations.

Les activités proposées par le club sont : entraînements, stages, participation et organisation de compétitions, initiation BMX et autres événements sportifs.

Le club de BMX de la Roche sur Yon est affilié à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.).

L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de la Roche sur Yon.

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club de BMX de la Roche sur Yon conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la F.F.C. (Fédération Française de Cyclisme [www.ffc.fr/discipline/bmx/](http://www.ffc.fr/discipline/bmx/) ).

Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer. Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration du club.

### **1 – Pratique du BMX sous la responsabilité du club**

Tout pilote doit posséder une licence FFC ou une adhésion (à jour) souscrite auprès du club pour pouvoir rouler sur la piste. Toute utilisation de la piste en dehors des entraînements ne pourra se faire sous la responsabilité du club.

Des séances découvertes peuvent cependant être organisées dans un cadre spécifique défini par le conseil d'administration et les entraîneurs.

### **2 – L'équipement**

#### **2.1 - Equipement du pilote :**

Le pilote roulant sur la piste doit être équipé de ces équipements obligatoires :

- Un casque intégral homologué et attaché.
- Un maillot à manches longues couvrant les poignets sans capuche
- Un pantalon à jambes longues (jogging vivement déconseillé à l'entraînement)
- Des gants adaptés couvrant les mains jusqu'au bout des doigts.
- Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées (attention aux lacets trop longs pouvant se prendre dans la chaîne).
- Des chaussettes couvrant les chevilles.

Note : le règlement est plus strict pour les compétitions. Pour plus d'informations, voir le site de la FFC ou demander à l'entraîneur.

Les protections suivantes sont **fortement conseillées** (notamment pour les plus jeunes pilotes) :

- Coudières et genouillères
- Protection dorsale et ventrale

## **2.2 - Le BMX :**

Le pilote doit évoluer sur un vélo en parfait état de fonctionnement, pour sa sécurité et celle des autres. L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes U15 (minimes) (à partir de 13 ans) et plus.

Le club ne procède pas à la maintenance des vélos des pilotes, hormis ceux que le club possède.

L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

### **Location de BMX :**

Le club propose à la location et dans la limite du parc disponible, des BMX adaptés à la taille de chaque pilote.

Le tarif de location est fixé par le club et validé en AG pour la saison suivante à 15 € par mois pour la saison 2025.

Le vélo loué reste la propriété du club, il doit rester au local (sauf autorisation) et n'être utilisé que pour les entraînements ou stages proposés par le club. Il peut être cependant utilisé pour une compétition sous réserve d'une caution de 400 €.

Le club prend à sa charge l'entretien des vélos du club.

Utilisez ce BMX comme s'il était le vôtre. En cas de non-respect du matériel, une participation pourra être demandée.

Le contrat de location récapitulant les éléments ci-dessus devra être complété, signé et retourné sur l'adresse du mail du club avant le 1<sup>er</sup> jour de location (voir annexe en fin de règlement intérieur).

## **3 – La piste et les locaux**

La piste a été créée en collaboration avec la mairie de la Roche sur Yon et est maintenue en état par le club sur un terrain mis à disposition par la mairie de la Roche sur Yon. Le club assume la responsabilité de la pratique du BMX uniquement dans ces lieux.

L'accès à la piste est réservé aux membres du club et seuls les vélos de type BMX peuvent y rouler. Tout véhicule à moteur y est formellement interdit.

Les travaux d'entretien et d'amélioration sont à la charge du club et des services techniques de la mairie de la Roche sur Yon : tout le monde est cependant convié à apporter sa contribution. Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local et de simples gestes permettent le maintien en état de la piste et de son environnement : déchets ramassés, bêchage des herbes, balayage et rangement du local, ...

Le nettoyage du local devra être effectué de manière hebdomadaire par les pilotes avec les éducateurs. Pour permettre une pratique de la discipline dans des conditions optimales, l'entretien de la piste sera effectué de manière régulière par les pilotes, les éducateurs ainsi que les parents bénévoles. Il sera également demandé aux membres et aux parents de participer occasionnellement aux travaux d'entretien en fonction des besoins.

Il est formellement interdit de prendre la piste en sens inverse, sauf demande spécifique des entraîneurs.

L'accès à la piste (start (grille de départ) et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements.

L'accès au start est formellement interdit en dehors des entraînements et des compétitions. L'accès au start est autorisé uniquement avec la présence d'un entraîneur sur le site.

En dehors des entraînements l'utilisation de la piste est sous la responsabilité des représentants légaux.

Il est formellement interdit d'escalader la butte de départ en dehors des zones d'accès prévues à cet effet (risque de chute et de dégradation de la butte).

La consommation d'alcool, de cigarettes (même électronique) ou de toute substance illicite est formellement interdite dans l'enceinte de la piste.

#### Location de la piste et mise à disposition :

Il est possible de louer la piste de la Roche sur Yon en dehors des horaires d'entraînement ou de stages, le club restant prioritaire à tout autre demande.

La demande doit se faire par email à [bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com) au plus tard 15 jours avant la date souhaitée.

Ces locations sont sous la responsabilité du loueur, qui doit s'assurer qu'une personne diplômée BE soit sur place pour garantir la sécurité.

Toute dégradation constatée sera entièrement à la charge du loueur.

Le tarif est de 50€ par demi-journée (montant à régler avant ou au plus tard le jour de la location, le club se réservant le droit de ne pas louer la piste en cas de non-règlement), donnant droit à la grille, la piste, ainsi qu'au local (hors local technique). Tarif préférentiel pour les membres du club, 25€ par demi-journée, location obligatoirement faite par un entraîneur diplômé d'état BE.

## **4 – Les entraînements**

### Entraîneurs :

Les entraînements sont encadrés par plusieurs entraîneurs salariés ou bénévoles disposants d'un Brevet Fédéral. Ils sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Les entraîneurs habilités pour la saison 2025 sont :

- Charlotte Morot
- Naëlle Michaud
- Sonny Martin
- Mickaël Revaud
- Evan Tinel
- Karl Pelloquin
- Louis Pillenière
- Enzo Roy
- Simon Gendronneau
- Romain Forgeau

Les entraîneurs ont un rôle pédagogique qui est de former et d'entraîner les pilotes à la pratique du BMX. Ils sont aptes à traiter toutes les questions concernant le club et son fonctionnement, et si besoin ils se référeront aux membres du CA pour apporter les réponses nécessaires. Pour toute question concernant les entraînements, il est possible de contacter les entraîneurs via : [educateurbmx.lrsy@gmail.com](mailto:educateurbmx.lrsy@gmail.com)

Horaires : Les horaires des entraînements sont mis à jour sur le site [www.bmx-laroche.fr](http://www.bmx-laroche.fr) ainsi que sur la page FACEBOOK du club.

Le club se réserve le droit d'annuler ou de décaler un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles dans le but de préserver les infrastructures et / ou la santé des pilotes. Les séances d'entraînement peuvent avoir lieu des jours fériés. Les entraînements ne seront pas assurés les seuls jours fériés suivants : 01/01, 01/05 et 25/12.

Les entraînements ont pour vocation de faire progresser les pilotes dans leur discipline, il est donc demandé aux pilotes une présence assidue et le respect des horaires définis (échauffements et étirements inclus). Il est demandé aux pilotes d'arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement.

Les pilotes qui viennent aux entraînements du club doivent suivre les entraînements proposés par l'entraîneur, qu'ils suivent ou non un programme personnel en dehors du cadre du club.

Le CA (conseil d'administration) du BMX Club la Roche sur Yon ainsi que les entraîneurs ont défini plusieurs groupes de niveau :

- : J'apprends les bases du vélo et du BMX
- : Je kiffe le BMX et j'apprends la technique
- : Ça n'est pas ma première année, et je suis en pleine progression technique, je voudrais faire des courses
- : J'ai de l'expérience technique et je fais des courses, mais je dois être encadré
- : J'ai plus de 15 ans, je suis un cruiser, ou je suis un pilote compétiteur confirmé, je sais réaliser tous les gestes techniques et je suis en capacité de faire de la musculation

Des entraînements spécifiques pour chaque groupe de niveau ont été définis et le planning est envoyé par e-mail et affiché dans le local du club. Si une modification de ce planning est nécessaire, l'information sera transmise par e-mail, sur la page Facebook et le site internet du club.

Chaque parent ou accompagnateur s'engage à accompagner son enfant jusqu'au local du club afin de vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement n'est pas annulé en cas d'annulation imprévue et de veiller à venir le chercher à la piste 5 minutes avant la fin de l'entraînement.

### **Savoir vivre :**

Le BMX est un sport reconnu pour son fair play. Il est donc demandé aux pilotes (et aux accompagnants) de maintenir cet état esprit notamment à travers :

- Le **respect** envers les autres pilotes et les entraîneurs à tout instant
- L'écoute et l'attitude **positive** sans agressivité
- La **solidarité**

Les règles de **politesse** sont applicables lors de chaque entraînement ou compétition et en dehors. Le pilote doit écouter et respecter les consignes données par l'entraîneur. Si le pilote fait preuve d'indiscipline (refus de respecter les consignes de l'entraîneur, perturbation du groupe), l'entraîneur pourra décider de l'exclure temporairement ou définitivement du groupe d'entraînement.

### **Assurance et prise en charge :**

La Responsabilité Civile (RC) des pilotes et l'individuelle accident sont obligatoires :

1. dans l'attente de la délivrance de la licence (assurance FFC).
2. en cas d'essais pendant les entraînements du club.

Le club de BMX de la Roche sur Yon est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club, des entraîneurs ou des responsables ne pourra être invoquée.

En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le représentant légal accepte par la présente que le club prenne toutes les dispositions nécessaires. Le club préviendra les parents ou le représentant légal du pilote. Merci de nous indiquer en fin de ce document 3 contacts de personnes de confiance à prévenir le cas échéant.

## **5 – Les stages**

Des stages de perfectionnement peuvent être proposés et organisés pendant les vacances. Le BMX club de la Roche sur Yon peut se déplacer sur d'autres pistes de BMX pour l'organisation de stages, ou d'entraînements spécifiques. Pour le groupe compétition, les compléments de préparation physique pourront avoir lieu dans une structure adaptée.

Le planning de ces stages sera envoyé par email environ 4 semaines avant chaque vacance et il sera disponible également sur le site internet ainsi que notre page facebook. Une participation financière sera demandée pour couvrir partiellement les frais de stage. En cas d'annulation (intempéries, nombre de pilotes ou d'encadrants insuffisants...), le club effectuera le remboursement (par virement ou hello asso) des activités réservées.

Un appel à accompagnateurs bénévoles pourra être lancé à l'occasion de ces stages.

## **6 – Les parents et accompagnateurs**

Les parents ou accompagnateurs sont des éléments importants dans le bon déroulement des entraînements, des compétitions, ainsi que dans la réussite du club et des pilotes.

Ils doivent notamment :

- garantir le respect des règles du présent règlement par le pilote.
- s'assurer que le pilote soit en pleine possession de ses moyens (physiques et matériels) pour pratiquer la discipline.
- prévoir pour chaque entraînement et stage :
  - De l'eau
  - Une alimentation appropriée
  - Des vêtements adaptés (froid, chaud, pluie...)
- relayer les informations auprès des plus jeunes pilotes
- relativiser les enjeux d'une compétition
- respecter les entraîneurs, les arbitres et leurs décisions

La consommation d'alcool, de cigarettes (même électronique) ou de toute substance illicite est formellement interdite dans l'enceinte de la piste.

## **7 – Les compétitions**

Il y a la possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions, pour cela les modalités d'inscription vous seront précisées avant chaque début de saison (plus d'informations sur notre site internet et auprès des entraîneurs et des autres parents, ainsi que sur le lien du site de la FFC "note aux clubs" [https://ffc.fr/ressources/? categorie discipline=bmxrace& categorie ressource=reglements](https://ffc.fr/ressources/?categorie=discipline=bmxrace&categorie=ressource=reglements)



Annuellement, une prise en charge partielle des engagements peut être votée par le conseil d'administration (sans obligation et en fonction des possibilités financières du club). Ce remboursement

sera uniquement effectué lors de l'assemblée générale (présence obligatoire) et sous condition du port du maillot du club lors des compétitions (sauf cas particuliers voir paragraphe suivant).

## **8 – Le maillot du club**

Le maillot du club est en vente auprès du club. Une commande générale est organisée avant le début de saison où chaque pilote peut se procurer un maillot à sa taille.

Le port du maillot n'est pas obligatoire à l'entraînement ou lors d'un stage intérieur ou extérieur au club. Cependant le port du maillot est obligatoire pour toutes les compétitions de BMX.

Les seules exceptions pour le port du maillot du club lors des courses sont :

- La sélection en équipe départementale, régionale ou France où le maillot de la sélection prime.
- La qualification pour le championnat d'Europe et du Monde où le maillot de la sélection prime.
- Appartenance à une Division Nationale 1 ou 2 pour les catégories élite et junior où le maillot de la sélection prime.

Tous les autres cas seront débattus devant et avec une commission définie au sein du club notamment pour les pilotes faisant partie d'un team officiel ou les pilotes représentants une marque avec contrat.

## **9 – L'organigramme**

### **Organigramme saison 2025 :**

Le bureau du Club est composé de :

Président : Dany Tessier

1<sup>er</sup> Vice-président : Landry Maillet

2<sup>ème</sup> Vice-président : Sébastien Aubry

Secrétaire : Cécile Charrier

Secrétaire adjoint : Christophe Arnold

Trésorier : Daniel Gendronneau

Trésorier adjoint Mickaël Revaud

### **Pôles de compétences :**

Le club a mis en place un ensemble de pôles que **chaque pilote ou parent peut venir rejoindre** pour apporter sa contribution au bon fonctionnement quotidien ou ponctuel du club :

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'un de ses référents :

Pôle Administratif :

([bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com))

Pôle Finances : référent Daniel Gendronneau

([financesbmx.lrsy@gmail.com](mailto:financesbmx.lrsy@gmail.com))

Pôle Communication / Partenaire : référent Sébastien Aubry

([bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com))

Pôle Evènement interne : référent Christophe Arnold

([bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com))

Pôle Evènement externe : référent Bruno Charrier

([bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com))

Pôle Structure : référent Dany Tessier

([bmx.larochesuryon@gmail.com](mailto:bmx.larochesuryon@gmail.com))

Pôle Entraînements / entraîneur salarié référent :

Charlotte Morot / Naelle Michaud

([educateurbmx.lrsy@gmail.com](mailto:educateurbmx.lrsy@gmail.com))

### Informations complémentaires concernant le pilote :

- Merci de nous indiquer si le pilote suit un traitement médical particulier :
- Le pilote est-il sujet à des allergies particulières ?
- Autres informations à communiquer au club :

### Personnes à contacter en cas de nécessité :

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Lien par rapport au pilote</u>	<u>Numéro de téléphone</u>
1 –		
2 –		
3 –		

### Droit à l'image :

Je soussigné(e) ..... (noms et prénoms des parents ou du représentant légal du pilote)  
autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) la publication de photos de mon enfant / de moi-même sur  
les supports visuels du club, à des fins de communication uniquement.

### Profession des responsables légaux

A titre informel, merci de nous indiquer la profession des responsables légaux et / ou du pilote (facultatif) :

.....  
.....

### Acceptation du règlement intérieur

Je soussigné(e) ..... (noms et prénoms des parents ou du représentant légal du pilote).

Nom et prénom du pilote : .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les modalités.

La Roche sur Yon, le.....

Signature du pilote :

Signature des parents  
ou du représentant légal :

## CONTRAT DE LOCATION VELO 2024-2025

### Le responsable légal :

Je soussigné(e) (responsable légal), Nom.....Prénom....., du pilote licencié : Nom.....Prénom....., Groupe d'entraînement.....

Date de naissance du pilote licencié : ...../...../.....

Adresse : .....Code postal : .....

Commune : .....Tél portable : .....

Déclare prendre en location le vélo numéro : .....

Début de location du vélo en date du : ...../...../.....

Durée en mois : ..... mois au tarif de : 15 € mensuel soit un montant total : X mois x 15 € = ..... €

### **Le vélo restera dans le local du club après chaque entrainement sauf en cas de location exceptionnelle** (voir ci-dessous) :

Location pour le week-end du ...../...../..... au ...../...../.....

Location pour la semaine du ...../...../..... au ...../...../.....

Pour les locations au week-end et à la semaine **une caution de 400 €** sera demandée

### Notes :

- le paiement de la location se fera par un lien HelloAsso qui vous sera envoyé par email.
- le montant initial prélevé sera de 15 € puis sera prélevée mensuellement une valeur de 15€ de novembre 2024 à juin 2025.
- en cas de restitution du vélo avant la date prévue, merci de nous prévenir un mois à l'avance minimum
- un remboursement pourra se faire par HelloAsso si trop perçu par le club après décision du bureau
- pour des raisons pratiques, tout mois commencé est dû dans son intégralité

Le ...../...../..... Signature du responsable légal :

### Le pilote :

Je m'engage à :

- respecter mon vélo comme si c'était le mien
- Informer mon entraîneur du moindre problème mécanique sur mon vélo
- Entretenir mon vélo avec l'aide des adultes lors des ateliers « mécanique » qui seront organisés

Le ...../...../..... Signature du pilote :